

Projet d'aménagement d'un lieu
d'enfouissement technique à Hébertville-
Station



POUR DES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES



Après quelques années de formation et de réflexion sur les enjeux de développement durable, le comité de parrainage constitué de citoyennes et citoyens soucieux de l'avenir de notre communauté vous livre aujourd'hui un Plan d'action concret.

Élaboré autour de huit orientations stratégiques couvrant nos réalités sociale, économique et politique, cette vision projette une nouvelle ville alertée aux enjeux du présent siècle et résolument engagée sur la voie du changement et de la responsabilité civique. En effet, le premier geste à poser dans le cadre de ce nouveau projet consiste à adhérer spontanément aux défis qu'il propose et à soutenir les initiatives qui en découleront.

C'est ainsi que nous pourrons collectivement améliorer nos rapports avec le milieu physique et humain dans lequel nous évoluons et participer à l'effort global de sauvegarde et de pérennité de notre planète.

Le maire

Gilles Potvin, Ville de Saint-Félicien



DE LA PAROLE AUX ACTES

Le développement durable n'est pas seulement un idéal pour le long terme mais un processus de changement que nous mettons en œuvre de façon concrète dès maintenant en vous présentant ce Plan d'action. La démarche d'Agenda 21 que nous avons entreprise à Saint-Félicien visait à changer l'actuelle approche citoyenne afin que chaque acteur du monde municipal prenne en main le développement de son milieu.

Nous vous présentons ce Plan d'action en saluant l'implication des citoyens et des élus et en espérant qu'il permette d'appliquer concrètement les principes de développement durable au quotidien des Félicinoises et des Félicinois, autant à la maison qu'au travail.

Gérard Bouchard
Président du comité de parrainage



REMERCIEMENTS

L'élaboration et la diffusion de ce document n'auraient jamais été possibles sans la collaboration des membres du comité de parrainage et de l'équipe de soutien. Leur participation assidue aux réunions, ainsi que leur capacité de discernement et de mobilisation ont permis à la démarche d'Agenda 21 local d'intégrer progressivement le fonctionnement de la structure municipale et le quotidien des Félicinois(es).

Un remerciement spécial à la municipalité, représentée par le directeur général, M. Mario Ménard et au Maire Gilles Potvin (anciennement M. Bertrand Côté lors du lancement de la démarche et M. Luc Gibbons durant les premiers mois de la démarche) pour leur support en ressources humaines, matérielles et financières, mais aussi pour leur appui et conseils prodigués à de nombreuses reprises. Aussi, la charge de travail n'aurait jamais pu être surmontée sans la collaboration de M. Robert Dumais qui agissait à titre d'agent de liaison pour le comité.

De plus, soulignons la contribution d'expertise et d'idées qu'ont apportés les élu(e)s municipaux et les représentants de divers services municipaux suite à la remise du plan d'action préliminaire par le comité de parrainage en juin 2006.

Évidemment, il faut remercier les personnes à la source même de l'idée d'implanter un Agenda 21 local à Saint-Félicien. Je fais référence à Mme Annie Brassard et M. Jacques Régner du Centre québécois de développement durable, Mme Christiane Gagnon de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), M. Jean-Philippe Waub de l'Université du Québec à Montréal, ainsi qu'à M. Daniel Drouin, du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie. Ils ont mis les efforts à élaborer un projet regroupant un Agenda 21 local pilote à Sorel-Tracy et Saint-félicien et y ont attaché un financement provenant du Fonds d'action québécois pour le développement durable. Les remerciements sont également adressés au ministère qui les appuie, ainsi qu'aux deux municipalités hôtes. J'ajoute à cette liste Mme Emmanuelle Arth, professionnelle de recherche à l'UQAC, pour sa collaboration au diagnostic de développement durable, ainsi qu'au Centre québécois de développement durable (CQDD) pour son soutien technique à l'ensemble de la démarche.

Finalement, il est primordial de remercier tous les citoyens qui ont participé en personne ou virtuellement aux activités de l'Agenda 21 local, sans qui, rappelons-le, le premier objectif d'une telle démarche n'aurait été atteint.

TABLE DES MATIÈRES

L'Agenda 21 local : une stratégie de développement durable	4
L'Agenda 21 à Saint-Félicien	5
Le plan d'action : un guide pour le changement	6
Les orientations	7
Orientation 1 - Redressement de la décroissance démographique	10
Orientation 2 - Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable	11
Orientation 3 - Transport urbain non centré sur la voiture	12
Orientation 4 - Gestion environnementale intégrée	13
Orientation 5 - Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités	14
Orientation 6 - Gouvernance locale et participation civique	16
Orientation 7 - Équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique	18
Orientation 8 - Qualité de vie : concept intégrateur du développement durable viable	19
ANNEXE - Comité de parrainage	20

L'AGENDA 21 LOCAL : UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



À la suite de la rencontre internationale du Sommet de la Terre à Rio en 1992, plus de 130 pays se sont engagés à élaborer et appliquer des stratégies de développement durable. Ils ont signé une entente en vue de mettre en œuvre des actions de développement durable, autant sur le plan national, régional que local. D'où l'Agenda 21 local, c'est-à-dire un plan d'action de développement durable pour le XXI^e siècle, adapté aux caractéristiques du territoire d'une collectivité donnée¹. L'idée était de favoriser l'émergence de communautés viables. L'importance de cet engagement a d'ailleurs été réaffirmée au Sommet Mondial du développement durable de Johannesburg en 2002, soit dix ans plus tard².

Le développement durable n'a pas pour seul objet l'environnement. Il s'agit de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs³. Trois principes fondent le concept de développement durable :

- le principe de solidarité;
- le principe de précaution, les choix d'aujourd'hui doivent être réversibles;
- le principe de démocratie participative : associer les citoyens et les acteurs socio-économiques aux grandes orientations.

Ainsi, être acteur du développement durable, c'est tenir compte des conséquences prévisibles de ses actes dans ses décisions sur les plans environnemental, social et économique : c'est penser globalement et agir localement.



Les milieux humides Tikouamis

¹ INTERNATIONAL COUNCIL FOR LOCAL ENVIRONMENTAL INITIATIVES (2004). Site officiel de l'ICLEI, <http://www.iclei.org/>, site consulté en janvier 2007.

² SOMMET MONDIAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE JOHANNESBURG, <http://www.sommetjohannesburg.org>, site consulté en janvier 2007.

³ COMMISSION DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (WCED), Rapport Brundtland, 1987, http://www.wikilivres.info/wiki/index.php/Rapport_Brundtland, site consulté en janvier 2007.

L'AGENDA 21 À SAINT-FÉLICIEN



Le comité de parrainage s'est doté de sa propre vision d'un Agenda 21 local. Le développement d'une communauté concerne tous ceux qui la composent. En principe, dans une démocratie, les citoyens sont responsables des choix et des décisions que prennent les gens qu'ils ont élus pour les représenter. Ainsi, un Agenda 21 local, ça commence par les besoins et la vision de la population et ça se termine entre les mains de promoteurs et de l'administration municipale afin que l'application s'intègre complètement aux activités de la ville.

Pour qualifier le développement de soutenable (durable), il doit, en plus d'être le résultat d'un exercice collectif, reposer sur des critères de viabilité économique, d'équité sociale et de protection du milieu; le tout dans une perspective à long terme. La question de l'utilisation et du partage des ressources nous force depuis quelques décennies à redéfinir notre conception du développement et notre façon d'habiter la planète, le pays, la région, la municipalité.

C'est dans cette optique que la Ville de Saint-Félicien a choisi d'adhérer au concept d'Agenda 21 pour lequel elle avait été ciblée. Par la suite, un comité de parrainage a été créé. Le rôle de ce groupe de travail consistait à proposer à la population et à ses représentants des mécanismes permettant à l'ensemble des citoyens de s'informer et d'agir sur le développement de la municipalité en tenant compte des critères plus haut mentionnés.

La mise en oeuvre de l'Agenda 21 local de Saint-Félicien a débuté par une première phase de diagnostic, d'état des lieux⁴. Cette étape a permis à la Ville d'établir un bilan de son territoire et un

repérage des initiatives des acteurs locaux. La réalisation de cette « photographie » de la situation est un préalable nécessaire à l'élaboration d'un programme de développement adapté aux réalités de la Ville de Saint-Félicien. Son analyse a conduit le comité de parrainage à identifier des orientations et des objectifs qui ont ensuite fait l'objet de discussions ouvertes à l'ensemble de la population. Par la suite, des individus, des organismes ou des entreprises ont soumis des projets de développement à un processus public d'évaluation et de bonification visant à suggérer une meilleure prise en compte des principes de développement durable. Le résultat de ces délibérations a été acheminé au conseil municipal aux fins d'adoption et d'intégration aux outils de planification.

En somme, le comité en charge du lancement de la démarche d'Agenda 21 local n'est pas le seul auteur et acteur de ce plan d'action; les citoyens, les élus, ainsi que les divers services de la municipalité sont étroitement impliqués dans l'élaboration et la réalisation de ce plan d'action.



Le Parc Sacré-Coeur

⁴ GAGNON, Christiane (sous la direction de) (2005). État des lieux de la communauté de Saint-Félicien dans une perspective de développement durable et viable : un premier pas vers un Agenda 21 local. Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, 59 p.

LE PLAN D'ACTION : UN GUIDE POUR LE CHANGEMENT



Le plan d'action identifie des moyens d'atteindre les objectifs fixés et des acteurs qui travailleront à leur mise en place. Ce plan d'action se veut un outil de travail pour inspirer et impliquer les Félicinois et Félicinoises. Il servira aussi de guide de changement pour l'intégration de nouvelles politiques ou réglementations pour adoption par la municipalité afin de favoriser de meilleures pratiques pour l'ensemble de la collectivité. Plus précisément, le plan d'action a pour but :

- d'initier un changement dans la façon de faire et de voir de la population, des organisations et de la municipalité;
- de permettre aux citoyens de s'impliquer dans la réalisation d'actions visant l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 local;
- d'intégrer les objectifs de l'Agenda 21 local dans les outils de planification et de gestion de la municipalité;
- de maintenir un climat d'épanouissement et un environnement exceptionnel tout en assurant le développement;
- d'assurer la pérennité de la démarche.

La démarche entreprise à Saint-Félicien suit huit orientations. Les objectifs associés aux orientations découlent d'une part du diagnostic de l'état du développement à Saint-Félicien et d'autre part des interventions et des échanges lors des réunions du comité de parrainage et autres acteurs. Les actions choisies pour atteindre les objectifs proviennent des interventions durant les soirées de consultations publiques, des projets proposés par les citoyens, des échanges lors des réunions du comité de parrainage et des comités de travail et finalement, des échanges lors des rencontres de préparation avec les élus municipaux et les différents services.

Enfin, le plan d'action préliminaire a été remis aux élus et aux différents services municipaux qui se le sont approprié et qui en ont permis la réalisation. La mise en oeuvre du plan d'action sera assurée par un comité de suivi.



La rivière Ashuapmushuan

LES ORIENTATIONS

Les huit orientations ont été déterminées d'abord par la littérature sur le développement durable, mais adaptées au contexte local afin de répondre aux singularités du territoire de Saint-Félicien par l'équipe de l'UQAC en collaboration avec le CQDD. Les connaissances des partenaires sur la région et la ville de Saint-Félicien ont permis de faire ce choix d'orientations. Elles ont ensuite été présentées au comité de parrainage qui les a revues et bonifiées. Le document peut être consulté sur le site Internet de la municipalité.

1- Redressement de la décroissance démographique

Si, jusqu'en 1996, l'enjeu démographique était sous contrôle à Saint-Félicien, les dernières données statistiques démontrent une perte démographique et un vieillissement de la population. Ces tendances, si elles se poursuivent, affecteront sans aucun doute, à long terme, la viabilité du développement. Par contre, la présence d'un Cégep, avec notamment une concentration en Techniques du milieu naturel, est un atout considérable : cette technique attire des jeunes de tout le Québec et constitue donc une occasion d'en retenir certains. Par ailleurs, le vieillissement de la population exigera davantage d'infrastructures et de services adaptés aux personnes âgées (résidences spécialisées, soins à domicile, gardiennage, etc.) et donc une planification urbaine pouvant répondre aux nouvelles données et aux besoins de ce groupe d'âge en particulier.

2- Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable

Le partage du territoire, tout comme celui du travail, demande une prise de conscience des conséquences des choix collectifs, corporatifs et individuels. Par exemple, l'étalement urbain, suscité par une recherche de tranquillité et d'esthétique du paysage, entraîne la dispersion de l'habitat sur le territoire, des coûts collectifs pour les services municipaux et potentiellement des conflits avec les usages agricoles ou industriels. Par ailleurs, l'établissement des récentes priorités et du choix de la nouvelle route de contournement en dehors du centre-ville ainsi que le plan de revitalisation du centre-ville ont favorisé une concertation entre les acteurs, une des étapes en vue de la construction collective d'un projet de territoire.



Activités pour toute la famille au Village Boréal

3- Transport urbain non centré sur la voiture

Le transport en commun et son corollaire, la diminution de l'usage individuel de l'automobile, s'avèrent un enjeu de développement viable à Saint-Félicien. Les modes de transport plus écologiques sont peu expérimentés. Dès lors, comment stimuler une offre durable qui, par ailleurs, pourrait revitaliser la fréquentation commerciale et culturelle du centre-ville et répondre aux besoins de déplacement des jeunes et d'une population vieillissante? Quelles mesures pourraient être prises pour diminuer les risques d'accident sur les principaux boulevards de la ville ou pour augmenter la sécurité routière et piétonnière?





Les Chutes à Michel

4- Gestion environnementale intégrée

Le territoire félicinois regorge d'eau : il est traversé par sept rivières et bordé par le lac Saint-Jean. L'eau est une richesse naturelle, économique et culturelle dont l'histoire et l'aménagement de la région témoignent. Il est aujourd'hui difficile de saisir toutes les incidences et potentialités à long terme de cette richesse aquifère, d'autant que l'or bleu, une rareté dans plusieurs pays, est devenu un enjeu mondial. C'est pourquoi l'eau constitue un patrimoine inestimable qu'il importe de protéger pour l'avenir et de ne pas hypothéquer de façon définitive. Les rivières Mistassini et Ashuapmushuan nécessitent un mode de gestion concertée entre tous les acteurs territoriaux, notamment ceux qui agissent ou gèrent en amont. Par ailleurs, la Ville a déjà mis sur pied un certain nombre d'initiatives ponctuelles de développement durable, tel le projet de parc industriel agrothermique. Reste la coordination et l'intégration de toutes ces initiatives pour l'ensemble du territoire.

5- Économie locale : création d'emplois et diminution des disparités

L'économie locale repose principalement sur les industries secondaires et tertiaires, notamment sur l'industrie forestière. Ce qui pose le problème de la diversité des activités économiques, notamment celles reliées à la transformation des produits de la forêt et de l'agriculture. Sur les huit plus grosses entreprises localisées à Saint-Félicien, quatre sont liées à l'industrie forestière. Par ailleurs, bien que la majorité de la population active travaille et vive à Saint-Félicien, nous observons une mobilité des déplacements domicile-travail : d'une part, un millier de travailleurs se déplacent vers l'extérieur et, d'autre part, un peu plus d'un millier viennent des municipalités voisines pour travailler. Notons par contre une grande diversification dans les types d'emplois locaux, ce qui peut signifier une polyvalence de la main-d'œuvre locale et du marché de l'emploi.



6- Gouvernance locale et participation civique

Les Félicinoises et les Félicinois participent à la vie municipale et démontrent un intérêt certain quant aux décisions qui affectent leurs conditions de vie. Toutefois, les femmes et les jeunes demeurent sous représentés au conseil municipal. Il est reconnu que la mise en place d'un nouveau modèle de développement, plus équitable, plus solidaire et plus centré sur la réponse aux besoins humains dans le respect des capacités de support des écosystèmes, requiert les capacités et les solutions des jeunes et des femmes. La force d'un territoire étant dans la valorisation et la participation active des humains à l'édification même de ce territoire.

7- Équité et cohésion sociale : conditions de prospérité économique

À l'image de sa région d'appartenance, une partie de la population félicinoise se retrouve en situation de précarité économique. Cette situation fragilise le développement local, car toute prospérité économique repose sur un développement viable, c'est-à-dire équitable et producteur de cohésion sociale. Or, la dif-

férenciation des revenus chez les femmes, les jeunes et les aînés, de même que leur peu de présence sur les lieux décisionnels menacent la cohésion sociale. La présence d'une vie associative dynamique, d'infrastructures de loisirs diversifiées et d'institutions d'enseignement contribue sans aucun doute à une meilleure insertion et inclusion sociale.

8- Qualité de vie : concept intégrateur du développement durable viable

Malgré la prédominance des propriétaires par rapport aux locataires, malgré une offre de logement acceptable, la question de l'accès à des logements appropriés en fonction des clientèles et l'accès au logement social demeurent problématiques. Les efforts de la Ville pour mettre en branle la revitalisation de son centre-ville, selon une approche participative, ont donné des fruits.



Les oies blanches s'arrêtent à Saint-Félicien en automne.





LEXIQUE

A21L	Agenda 21 local
CCBB	Centre de conservation de la biodiversité boréale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CLD	Centre local de développement Domaine-du-Roy
CSSS	Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MRC	MRC Domaine-du-Roy
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OMH	Office municipal d'habitation
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SDC	Société de développement commercial

Priorités du plan d'action :

E C	En continu
C T	Court terme
M T	Moyen terme
L T	Long terme

Acteurs :

Le plan délègue certaines actions à des organismes forts du milieu afin d'optimiser le travail. Les projets citoyens ont été présentés par un ou plusieurs citoyens.

ORIENTATION 1

REDRESSEMENT DE LA DÉCROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

OBJECTIF		ACTEUR	PRIORITÉ
1.1 Encourager le retour et l'établissement des jeunes après leurs études :			
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec la stratégie MigrAction - Demander aux citoyens d'agir à titre d'ambassadeurs 	Élus Municipalité et Communications	E C C T
1.2 Favoriser l'immigration			
ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec l'organisme Portes ouvertes sur le Lac 	Élus	E C
1.3 Améliorer l'équilibre travail/famille			
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une stratégie pour améliorer l'équilibre travail/famille - Donner l'exemple en offrant l'horaire d'été aux employés et en demandant occasionnellement des libérations pour les conseillers 	Élus Ressources humaines	M T E C
1.4 Freiner l'émigration des parents et des retraités			
ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le retour et l'établissement de jeunes sur le territoire 	MigrAction	E C

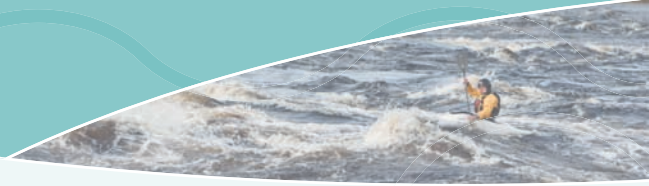


ORIENTATION 2

COHABITATION DES USAGES TERRITORIAUX À TRAVERS UN AMÉNAGEMENT DURABLE

OBJECTIF		ACTEUR	PRIORITÉ
2.1	Harmoniser les activités humaines, commerciales et industrielles avec le paysage environnant		
ACTIONS	- Élaborer une politique sur les espaces verts	Urbanisme et développement	M T
	- Élaborer une politique de revitalisation des boisées en collaboration avec le Cégep	Urbanisme et développement et Loisirs et culture	M T
	- Améliorer le paysage environnant les infrastructures routières	Urbanisme et développement et MRC	E C
	- Réduire les nuisances sonores sur la voie de contournement	MTQ	C T
	- Planter des arbres	Urbanisme et développement, Travaux publics et citoyens	CT
	- Créer des zones tampons lorsque la cohabitation entre zonages est difficile	Urbanisme et développement	E C
	- Diffuser l'information sur les zones tampons existantes et les démarches entreprises pour les murs coupe-sons	Urbanisme et développement	M T
2.2	Répartir les activités industrielles, commerciales et résidentielles en fonction de leurs vocations propres		
ACTIONS	- Favoriser une vision intégrée du développement et complémentaire aux besoins de l'industrie touristique	Urbanisme et développement	E C
	- Être à l'affût des opportunités de reconversion du patrimoine	Urbanisme et développement	E C
	- Mettre en valeur une partie des berges	Urbanisme et développement	L T
	- Revoir les zones industrielles	Urbanisme et développement	L T
2.3	Freiner l'étalement urbain		
ACTIONS	- Poursuivre les efforts en cours	Urbanisme et développement	E C
	- Documenter des situations québécoises d'étalement urbain pour choisir les orientations à préconiser à Saint-Félicien	Urbanisme et développement	M T
2.4	Préserver les aires agricoles disponibles et tenir compte de leur valeur agricole		
ACTION	- Concentrer les activités commerciales dans le zonage identifié	Urbanisme et développement	E C
2.5	Planifier le soutien et la sécurité des personnes âgées en s'assurant que les infrastructures en place répondent à leurs besoins et que le cadre de ville bâti soit adapté à leurs besoins		
ACTION	- Planifier les infrastructures municipales en considérant la situation des personnes âgées et favoriser le développement de l'hébergement près des points de service ainsi que l'accessibilité aux immeubles	Urbanisme et développement et Loisirs et culture	E C

[12]



OBJECTIF	2.6 S'assurer que chaque quartier favorise la diversité des résidents		
ACTION	- Être sensible à conserver l'équilibre urbain	Urbanisme et développement	E C
OBJECTIF	2.7 Favoriser l'accès public à la rivière		
ACTIONS	- Élaborer un circuit piétonnier et cyclable dans le cadre du programme de revitalisation	Travaux publics	M T
	- Ne pas augmenter le nombre de stationnement du côté rivière au centre-ville	Urbanisme et développement	E C
OBJECTIF	2.8 Éviter la privatisation complète des berges		
ACTION	- Mettre en valeur le parc municipal sur les berges du chemin Fortin	Urbanisme et développement	E C
OBJECTIF	2.9 Protéger les éléments du patrimoine naturel, culturel historique et culturel vécu		
ACTIONS	- Privilégier les infrastructures légères et naturelles	Urbanisme et développement	E C
	- Exposer dans le hall de l'Hôtel de ville des éléments de patrimoine	Loisirs et culture	E C

ORIENTATION 3

TRANSPORT URBAIN NON CENTRÉ SUR LA VOITURE

OBJECTIF	3.1 Développer le réseau cyclable urbain et un réseau piétonnier	ACTEUR	PRIORITÉ
ACTIONS	- Élaborer une politique de courtoisie	Communications, Travaux publics et MRC	M T
	- Donner la priorité aux piétons pour le déneigement	Travaux publics	E C
	- Analyser les séquences de déneigement pour augmenter la sécurité	Travaux publics	E C
	- Rendre le centre-ville piétonnier à des moments déterminés	Travaux publics	C T
	- Créer une « véloberge »	Carrefour Jeunesse Emploi	
	- Installer des supports à vélo	Travaux publics et SDC	C T
OBJECTIF	3.2 Promouvoir et faciliter l'utilisation des moyens de transports alternatifs à la voiture		
ACTIONS	- Élargir le mandat de l'organisation Allô-Transport	Allô-Transport	
	- Étendre cette responsabilité aux entreprises et institutions du territoire	Ressources humaines, Cégep, SFK Pâtes, autres	C T



PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS

[13]

ORIENTATION 4 GESTION ENVIRONNEMENTALE INTÉGRÉE

OBJECTIF		ACTEUR	PRIORITÉ
4.1	Instaurer des politiques municipales de protection et gestion de l'environnement		
ACTIONS	- Assurer une meilleure diffusion et application des règlements actuels	Sécurité et incendie	C T
	- Documenter la situation afin d'élaborer une politique sur l'utilisation des véhicules hors route	Municipalité et MRC	M T
	- Élaborer, diffuser et appliquer une politique de l'eau, touchant la tarification, la sensibilisation et l'utilisation d'eau de procédés	Travaux publics	C T
4.2	Préserver les richesses naturelles existantes sur le territoire pour les générations futures		
ACTIONS	- Mettre en valeur, protéger et interpréter les dunes de sable	Citoyen	
	- Conscientiser et valoriser le caractère naturel de la rivière Ashuapmushuan	Citoyen	
	- Optimiser le concept de forêt récréative	Corporation municipale	M T
4.3	Maintenir la qualité de l'eau de surface et souterraine		
ACTION	- Favoriser le mode de gestion par bassins versants	Urbanisme et développement et MRC	E C
4.4	Protéger les écosystèmes rares et fragiles sur le territoire		
ACTION	- Étendre cette responsabilité à l'équipe du CCBB	CCBB	
4.5	Sensibiliser les gens à une consommation responsable, principalement en eau potable et en énergie		
ACTIONS	- Élaborer une politique de gestion des matières résiduelles à l'interne	Élus	C T
	- Informer les citoyens sur leur consommation en eau et en énergie	Municipalité et Communications	M T
	- Élaborer des incitatifs pour encourager les entreprises à adopter de meilleures pratiques	Communications et Travaux publics	C T
	- Sensibiliser la population aux tondeuses sans moteur	Citoyen et organismes	
	- Sensibiliser la population aux gestes éco-citoyens	Citoyen	



ORIENTATION 5

ÉCONOMIE LOCALE : CRÉATION D'EMPLOIS ET DIMINUTION DES DISPARITÉS

OBJECTIF	5.1 Implanter et favoriser le développement d'une culture entrepreneuriale sur le territoire	ACTEUR	PRIORITÉ
ACTION	- Promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes	CCI	
OBJECTIF	5.2 Planifier la relève		
ACTION	- Inviter la CCI, la SADC et le CLD à prendre en charge cet objectif et à participer activement au suivi de la démarche	CCI, CLD, SADC	
OBJECTIF	5.3 Diversifier les bases de l'économie		
ACTION	- Inviter le CLD à prendre en charge cet objectif et à participer activement au suivi de la démarche	CLD	
OBJECTIF	5.4 Favoriser le développement de l'écoparc		
ACTIONS	- Élaborer un processus d'accueil des promoteurs - Intensifier les efforts reliés à l'écoparc	Élus Corporation de l'écoparc	M T
OBJECTIF	5.5 Encourager l'innovation et la transformation dans le secteur forestier en développant des sous-produits		
ACTIONS	- Favoriser l'utilisation du bois dans la construction industrielle et divers incitatifs - Étudier le marché des chalets en bois	Travaux publics et organismes Citoyen	E C
OBJECTIF	5.6 Allonger la durée de séjour des visiteurs en diversifiant l'offre touristique		
ACTIONS	- Améliorer l'affichage afin de permettre aux touristes de connaître l'offre culturelle, commerciale, sportive et touristique - Ajouter de nouveaux produits à l'offre en cours	Loisirs et culture et Cégep Citoyen	E C
OBJECTIF	5.7 Offrir des activités touristiques adaptées à chaque saison		
ACTIONS	- Travailler avec le milieu pour analyser la possibilité d'élaborer un sentier résident visant à structurer les sentiers de motoneiges et de véhicules récréatifs - Ajouter de nouveaux produits à l'offre en cours	Organismes Citoyen	M T



PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS

[15]

<p>OBJECTIF 5.8 Développer le créneau des cultures biologiques</p> <p>ACTION - Demander à un ou des producteurs biologiques de promouvoir le développement de l'agriculture biologique</p>	<p>ACTEUR</p> <p>Corporation de l'écoparc et agriculteurs biologiques</p>	<p>PRIORITÉ</p> <p>M T</p>
<p>OBJECTIF 5.9 Encourager l'achat local</p> <p>ACTIONS - Encourager les entreprises à récompenser leurs employés par des bons d'achats locaux ou des produits locaux</p> <p>- Favoriser l'utilisation de matériaux régionaux ou à l'image de l'identité collective dans les travaux de construction et de rénovation pour les résidents et la municipalité</p> <p>- Favoriser l'achat de produits et services locaux au quotidien</p>	<p>Ressources humaines, CCI et SDC</p> <p>Travaux publics et organismes</p> <p>Ressources humaines, Greffe et autres partenaires</p>	<p>E C</p> <p>C T</p> <p>E C</p>



Hockey bottines au Village Boréal



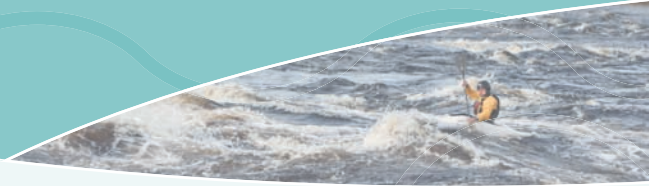
La fontaine du Parc Sacré-Coeur



La résidence étudiante du Cégep faite de matériaux verts



Fête populaire



ORIENTATION 6

GOVERNANCE LOCALE ET PARTICIPATION CIVIQUE

OBJECTIF		ACTEUR	PRIORITÉ
6.1	Assurer un partage adéquat des pouvoirs et responsabilités en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des communautés et des citoyens concernés		
ACTIONS	- Élaborer une politique d'information, de consultation et de communication	Municipalité et Communications	C T
	- Rendre accessible l'information pertinente aux citoyens par une révision des modes de communications	Municipalité et Communications	C T
6.2	Assurer la cohésion entre les actions découlant de l'A21L avec les objectifs et actions des niveaux de gestion territoriale supérieurs		
ACTIONS	- Adopter une position de leadership dans le domaine du développement durable et le faire valoir auprès des instances supérieures	Élus et Direction générale	C T
	- Diffuser les résultats de l'A21L à l'intérieur et à l'extérieur de la municipalité	Communications et comité de suivi	E C
6.3	Augmenter le niveau d'information et de connaissance de la population afin de favoriser la participation citoyenne aux orientations municipales		
ACTIONS	- Présenter le rôle et le contenu du plan d'urbanisme sur le site Internet de la municipalité et le mettre en ligne	Communications	C T
	- Informer en continu la population sur le fonctionnement du comité consultatif en urbanisme, son rôle et le processus de nomination	Communications	E C
	- Mettre en lien (MAMR) les compétences de juridiction municipale sur le site Internet de la municipalité	Communications	C T
	- Diffuser les nouveaux règlements et rediffuser au besoin ceux existants	Communications et Greffe	E C
6.4	Améliorer la qualité de l'information diffusée dans les outils médiatiques municipaux		
ACTIONS	- Améliorer le site Internet de la ville	Communications	C T
	- Améliorer le bulletin municipal	Communications	C T



PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS

[17]

OBJECTIF		ACTEUR	PRIORITÉ
6.5 Assurer l'efficacité des mécanismes de consultations publiques			
ACTIONS	- Élaborer une politique d'information, de consultation et de communication	Municipalité et Communications	C T
	- Diffuser l'information relative au fonctionnement des mécanismes de consultations publiques obligatoires pour la municipalité	Communications	C T
6.6 Favoriser les échanges et le partage d'information entre les promoteurs et la population pour assurer l'acceptabilité sociale des projets			
ACTIONS	- Élaborer une politique d'information, de consultation et de communication	Municipalité et Communications	C T
	- Élaborer un processus d'accueil personnalisé pour les promoteurs à travers la permanence de la mairie	Élus	M T
6.7 Demeurer proactif dans la prise en charge des problématiques environnementales, sociales et économiques sur le territoire			
ACTION	- Intégrer les principes de développement durable dans l'ensemble des services de la municipalité	Direction générale et Ressources humaines	M T
6.8 Favoriser l'implication citoyenne et encourager la participation aux activités politiques municipales			
ACTIONS	- Favoriser et accompagner les projets des écoles, en lien avec les objectifs de l'A21L	Élus et municipalité	C T
	- Impliquer les femmes autour des enjeux de l'État des lieux	Centre La Source	
	- Rencontrer les jeunes dans les milieux scolaires et les organismes pour connaître leur perception	Élus et municipalité	C T
	- Favoriser les échanges en organisant des événements 5 à 7 démocratiques, ludiques	Démokratia et autres organismes	
6.9 Sensibiliser et responsabiliser la population sur les impacts économiques, environnementaux et sociaux découlant de leurs actions			
ACTIONS	- Élaborer des incitatifs pour favoriser l'implication des entreprises et individus dans l'A21L	Comité de suivi	M T
	- Analyser la possibilité d'inclure la sensibilité aux enjeux de développement durable dans le processus d'appel d'offres	Travaux publics et Greffe	M T



ORIENTATION 7

ÉQUITÉ ET COHÉSION SOCIALE : CONDITIONS DE PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

OBJECTIF		ACTEUR	PRIORITÉ
7.1	Adapter continuellement les infrastructures culturelles et de loisirs afin d'assurer une réponse adaptée aux besoins de toute la population		
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer la participation financière dans des projets à caractères social et communautaire en y intégrant l'importance de l'implication bénévole et des critères de développement durable pour l'octroi de subvention - Soutenir les projets des jeunes - Améliorer l'offre de services aux jeunes, principalement la maison des jeunes - Améliorer et adapter l'offre de la télévision communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Élus Projet de goélette des Scouts Maison des jeunes Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> E C E C
7.2	Atteindre un partage de l'emploi plus équitable		
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la diffusion d'indicateurs sociaux, environnementaux et économiques, par divers organismes, notamment l'OMH - Intégrer des jeunes en emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Communications Carrefour jeunesse emploi 	<ul style="list-style-type: none"> E C
7.3	Encourager la diversité des habitations afin de faciliter l'établissement des jeunes (studios), des nouveaux arrivants et des personnes âgées (maisons intergénérationnelles)		
ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les efforts actuels d'accessibilité et de diversité dans les habitations 	<ul style="list-style-type: none"> Communications et organisme 	<ul style="list-style-type: none"> E C



Le Jardin communautaire



Vent d'est, vent d'ouest, vent neuf...



ORIENTATION 8

QUALITÉ DE VIE : CONCEPT INTÉGRATEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE VIABLE

OBJECTIF		ACTEUR	PRIORITÉ
8.1	Responsabiliser les citoyens au maintien d'un milieu de vie sécuritaire et harmonieux		
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter cet aspect à la vision - Élaborer une politique de courtoisie - Mettre en valeur l'aspect sécurisant de Saint-Félicien - Rénover le pont reliant les deux secteurs (pont Carboneau) 	<ul style="list-style-type: none"> Élus et Direction générale Communications et Travaux publics Communications MTQ 	<ul style="list-style-type: none"> M T C T C T M T
8.2	Faciliter et encourager le développement d'une vie de quartier		
ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les comités de quartier 	Élus et Sûreté du Québec	E C
8.3	Dynamiser la vie urbaine		
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Modifier la vocation de certaines zones en fonction des changements de population, améliorer certains équipements et créer de nouvelles activités - Actualiser la politique culturelle - Diffuser les suggestions de citoyens pour en favoriser la réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un Agenda 21 de la culture - Créer un café sous forme de coopérative - Implanter un programme artiste en résidence - Élaborer des activités originales telles que : carnaval, interprétation des étoiles, portes ouvertes secteur industriel, campagne de bienvenue, etc. - Acquérir un piano de haute qualité - Aménager un terrain de soccer de meilleure qualité - Développer des activités de canot et de baignade 	<ul style="list-style-type: none"> Urbanisme et développement et Loisirs et culture Loisirs et culture Loisirs et culture Citoyen Citoyen Citoyen Citoyen Citoyen Travaux publics et citoyen Citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> E C E C C T
8.4	Favoriser la prévention en matière de santé		
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les réseaux de marche existants dans le périmètre urbain - Élaborer un jardin communautaire - Favoriser l'implantation du projet MPOC à Saint-Félicien 	<ul style="list-style-type: none"> Loisirs et culture et organisme Élus et société horticole CSSS et citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> C T C T C T
8.5	Participer à la revitalisation du centre-ville en profitant de la nouvelle voie de contournement		
ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les échanges avec la population autour de la revitalisation du centre-ville 	SDC	

ANNEXE

COMITÉ DE PARRAINAGE

MEMBRE

VOLET ÉCONOMIQUE

Christian Bergeron
Mireille Fleurant
Gérard Bouchard
Louise Boulanger
Louis Potvin

CLD Domaine-du-Roy
Auberge des berges
Ferme des Chutes
Autodrome Saint-Félicien
Développement économique Canada

VOLET SOCIAL

Édith Pelletier
Stéphane Leclerc
Ghislain Gagnon
Lucie Gosselin
Marie-Joëlle Carboneau

Centre La Source
Carrefour Jeunesse Emploi
Aîné
CSSS Domaine-du-Roy (volet CLSC)
Étudiante au Cégep

VOLET ENVIRONNEMENT

Jean-François Robert
Réjean Caouette
Alain Morin
Christine Gagnon

Les Jardins Saint-Félicien
Polyvalente des Quatre-Vents
Cégep de Saint-Félicien
CCBB

VOLET MUNICIPAL OBSERVATEURS

Gilles Potvin
Mario Ménard
Luc Gibbons

Maire
Directeur général
Conseiller municipal

COMITÉ DE SOUTIEN

Annie Brassard
Patricia Martin
Jacques Régnier
Christiane Gagnon
Emmanuelle Arth
Robert Dumais

Centre québécois de développement durable
Centre québécois de développement durable
Centre québécois de développement durable
UQAC
UQAC
Cégep de Saint-Félicien